Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA MAURS
Numéro du lot	fd15-316
COMMUNE(S)	MAURS
Massif chevreuil	Bassin de Maurs
Massif cerf	UG Hors Zone

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	BOISSIERE Yves
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	Haute Vue, 15600 MAURS
Téléphone (fixe et portable)	0608774009
Courriel	fd15-316@nomail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 692.00	Surface Totale: 2637.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2023 / 2024

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente					25		
Réalisation année précédente					21		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)					Baisse		
Attribution théorique					28		
DEMANDE 2023 / 2024					21		

Fait le mercredi 8 mars 2023 à MAURS Signature